



Libres penseurs de France

Découvrez nos veilles thématiques

Infolettre bimensuelle du
29 juin 2023
#9

La volonté trouve, la liberté choisit. Trouver et choisir, c'est penser, Victor Hugo.

L'ADLPP propose aux esprits libres une infolettre sur la laïcité en France et dans le monde dans les domaines de la culture et de la politique, de l'éducation et de l'enseignement, de la société et du féminisme, de l'humanisme et de la liberté de conscience.

Nous ne prétendons pas couvrir l'ensemble des domaines où la laïcité et la liberté de conscience sont en jeu mais donner un aperçu de ce qui est diffusé.

Les articles collectés ne sont pas tous favorables à la liberté de conscience car les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs et c'est justement pour permettre de mieux comprendre les dangers qui menacent celle-ci que nous mettons à disposition cette veille numérique.

ATTEINTE À LA LAÏCITÉ



Atteintes à la laïcité : "Il y a un entrisme de certains intégrismes", pour Nicolas Glière, professeur de français et administrateur du mouvement "Les stylos rouges"

Le ministre de l'Éducation nationale a qualifié "d'intolérables" les prières effectuées par une quinzaine d'élèves au sein de trois établissements scolaires de Nice et a annoncé l'ouverture d'une enquête administrative.

[Voir la vidéo](#)





Colloque de la Commission sur la laïcité à Montpellier, la situation s'aggrave dans les écoles – .

Le Comité national des actions laïques (Cnal) a organisé un colloque à la mairie de Montpellier sur le thème de la laïcité à l'école. Le comité s'est appuyé sur une enquête Ifop publiée ce jour sur la situation dans les écoles. Depuis 2018, la situation s'est détériorée.

(...)

Anne est professeur de français à l'Académie de Montpellier. Elle a déjà enseigné en Rép. « Pour les étudiants, ils interprètent la laïcité comme une interdiction de parler de religion. Comme beaucoup d'enseignants, je pense ». Pour elle, en effet, il s'agit plutôt de respecter la religion de l'autre. À la question sur la formulation de la laïcité, elle répond : « Le principe de tolérance. Mais accepter une jeune fille voilée dans un établissement, ce n'est pas ma définition de la tolérance. C'est une manifestation extérieure d'une religion ». Quant à l'implication des élèves dans le respect des principes laïcs, l'enseignant remarque : « On ne les sensibilise pas, on les exhorte. Je ne prône pas la laïcité. En revanche, je consacre du temps à répondre à leurs questions. C'est mon rôle » « Enfin, concernant les pressions, elle commente : « A l'intérieur de l'établissement, ça existe. J'ai un enfant qui refuse de parler aux garçons de sa classe. Anne rappelle qu'elle n'a jamais eu de formation à la laïcité, comme 71% de ses collègues.

[Lire la suite](#)



Laïcité : est-elle de nouveau menacée au sein de nos écoles publiques ?

Entourées de Pierre de Vilno, les Grandes voix décryptent et analysent sans complaisance la vie politique.

[Voir la vidéo](#)



Prières dans des écoles à Nice : Pap Ndiaye dénonce des faits "intolérables", une enquête de l'Inspection générale ouverte

Le ministre assure que le gouvernement prend "toutes les mesures nécessaires pour faire respecter la laïcité dans nos écoles". Une enquête de l'Inspection générale est diligentée.

[Voir la vidéo](#)





Prières dans des écoles : de quoi s'agit-il ?

Vendredi 16 juin, Christian Estrosi a adressé à la Première ministre un courrier dans lequel il fait état de prières musulmanes dans des écoles, collèges et lycées de son département. Une information aussitôt relayée par la presse. Le Ministère a lui aussi très rapidement réagi dans une communication conjointe avec le maire de Nice. Le nombre d'élèves, d'écoles et collèges concernés reste flou. Au lycée Estienne d'Orves, cité dans le journal Nice Matin, c'est la colère qui prédomine. L'un des enseignants contacté dénonce une « instrumentalisation honteuse ». Tout comme la grande majorité des syndicats qui se sont exprimés.

Sommaire

1. Pas vraiment de soucis dans le lycée pointé du doigt,
2. Travailler sur la laïcité mérite mieux qu'une heure d'EMC dans l'urgence,
3. 5 établissements et 13 élèves sur l'ensemble de l'académie,
4. La laïcité, une question indissociable de la mixité sociale.

[Lire la suite](#)



Prières à l'école : «On n'est plus dans la laïcité, mais dans un laïcisme exacerbé, il faut aussi respecter que l'âme a besoin d'autre chose que le langage rationnel», constate Sonia Mabrouk

Le Club Idées diffusé ce jeudi 21 juin avait pour thème « La fin du Sacré ». Eugénie Bastié était entourée de Sonia Mabrouk, journaliste et auteur, Laurence de Charette, directrice adjointe de la Rédaction du Figaro et de Guillaume Cuchet, professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne.

[Voir la vidéo](#)



CONSEIL FRANÇAIS DU CULTES MUSULMAN



France : le Conseil du culte musulman dénonce la « libération de la parole raciste » dans l'Éducation nationale

Le CFCM déplore la multiplication de « dérapages parfois blessants, violents et illégaux avec des traumatismes durables » contre des musulmanes.

[Lire la suite](#)



CONCORDAT



L'État et les institutions religieuses en France #4 : les exceptions régionales à la loi de 1905

La loi de 1905 instaurant la séparation des Églises et de l'État indique dans son article 2 que « la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. » Cependant, le financement des Églises par la puissance publique a fait l'objet, pour des raisons historiques, de dérogations régionales. Balises revient sur ces particularités locales, à l'occasion de la rencontre « Les institutions religieuses dans et face à l'Histoire » organisée à la Bpi en juin 2023.

Sommaire

1. Histoire du concordat... et persistance en Alsace-Moselle,
2. Exceptions propres à l'Alsace-Moselle,
 - 2.1. Rémunération des ministres des cultes,
 - 2.2. Éducation religieuse,
 - 2.3. Gestion des édifices catholiques,
3. Outre-mer.

[Lire la suite](#)



COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME



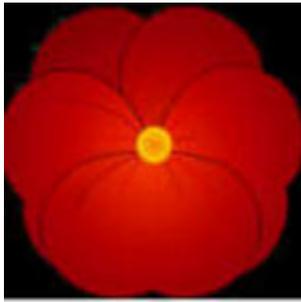
Affaire Iquioussen : la CEDH déboute l'imam, qui avait déposé une requête contre la France - Le Parisien

Expulsé vers le Maroc après avoir fui la France, l'imam Hassan Iquioussen soutenait que cette expulsion lui faisait encourir un risque de traitements inhumains et dégradants. Sa demande a été jugée irrecevable par la CEDH.

[Lire la suite](#)



DÉBAPTISATION



Débaptisations : où en sommes-nous ?

Depuis 2019, la Fédération Nationale de la Libre Pensée mène la campagne qu'elle a intitulée « Un cas pour une cause ». Cette campagne a l'objectif de parfaire sur un point contesté l'application de la loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État, c'est-à-dire de faire en sorte que les associations constituées par les cultes soient justiciables des mêmes règles que les autres associations en ce qui concerne la protection des données personnelles et le « droit à l'oubli ». Ce droit prévoit l'interdiction de conserver contre leur gré les données des citoyennes et des citoyens qui ont pu, à leur initiative ou à celle de leurs parents, en faire partie un moment.

[Lire la suite](#)



DJIHADISME



Hugo Micheron : « Les djihadistes cherchent à exploiter les failles de nos débats »

La menace islamiste demeure en France un sujet de controverses politiques et intellectuelles. Docteur en sciences politiques, Hugo Micheron est une figure montante de la recherche qui tente de pousser la réflexion sur le djihadisme européen hors des querelles de chapelle et des outrances politiques.

Sommaire

1. La Croix : Vous constatez que l'on a du mal à penser le défi du djihadisme. Est-ce parce que la religion demeure un sujet délicat en France ?
2. La difficulté n'est-elle pas aussi que nous ne parvenons pas à nous entendre sur les causes de la radicalisation ?
3. Alors que la menace est retombée, estimez-vous que la mobilisation de la société est insuffisante ?
4. Entre accusations d'islamo-gauchisme et d'islamophobie, la recherche d'un consensus est-elle possible ?
5. L'université devrait éclairer la société, or la réflexion sur l'islam et l'islamisme y semble impossible. Pourquoi ?
6. Les réticences ne viennent-elles pas aussi de la peur de faire le lit de l'extrême droite ?

[Lire la suite](#)





Pour contrôler les écoles hors contrat, l'État pratique l'intimidation

Une atmosphère de Far West : « On avait l'impression de voir arriver des shérifs » témoigne, dans Le Figaro, Armelle, enseignante en CM1 et CM2 à l'école des Sarments de Toulouse. « Ils ont commencé par ouvrir tous les placards et les tiroirs de l'établissement... et ont fouillé partout...

Sommaire

1. Une atmosphère de Far West : « On avait l'impression de voir arriver des shérifs » témoigne, dans Le Figaro, Armelle, enseignante en CM1 et CM2 à l'école des Sarments de Toulouse.
2. La Fédération des parents d'élèves des écoles indépendantes (FPEEI), qui regroupe près de 2500 écoles hors contrat, a enregistré une trentaine de plaintes de ses adhérents à la suite d'inspections « coups-de-poing » depuis le début de l'année.
3. Dénoncé par la FPEEI, ce zèle intempestif a sans doute été encouragé par la loi sur le séparatisme de 2021, qui facilite la fermeture des écoles libres hors contrat par les préfets.
4. Mais le but de ces inspections est-il vraiment de contribuer au progrès des élèves ?

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Avertissement. Site LSDJ

"Nos journalistes et intervenants ont des sensibilités politiques différentes même s'ils partagent des valeurs communes et s'accordent sur certains constats. Ils ont tous le goût de la vérité, et cet attachement est central dans la réalisation de leurs articles. Nous essayons de faire au mieux pour « dire le vrai » mais il peut arriver que nous fassions des erreurs. N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous pensez que c'est le cas, nous sommes ouverts à la discussion et au débat ;-)"

[Lire la suite](#)



ÉDUCATION LIBERTAIRE



Éducation libertaire, XIXe-XXe siècle (L') | EHNE

L'éducation libertaire est liée à l'histoire des mouvements anarchistes. La volonté de créer une société nouvelle, hors du capitalisme, nécessite pour ces courants de pensée une nouvelle éducation indépendante des pouvoirs et des croyances. Pour les théoriciens et les militants anarchistes, l'éducation libertaire doit être un outil au service d'une transformation politique pour l'émancipation de tous, tant individuelle que collective. Pensée au XIXe siècle, l'éducation libertaire a ses pédagogues, ses principes et ses pratiques. Aussi appelée « éducation intégrale », elle propose un développement à la fois physique, intellectuel et affectif. Écoles, communautés libertaires et milieux libres sont les lieux d'expérimentation des principes et des

pratiques pédagogiques anti-autoritaires et autogestionnaires. Ils forment ainsi le creuset des pratiques pédagogiques nouvelles, certes marginales mais qui contribuent à l'émergence d'une éducation active et concrète, préalable à l'élaboration d'une société nouvelle.

Sommaire

1. La définition d'une éducation libertaire,
2. L'éducation intégrale,
3. Milieux libres et communautés libertaires,
4. Pédagogies anti-autoritaires et autogestionnaires.

[Lire la suite](#)



ÉDUCATION NATIONALE



«Un an après son arrivée, qu'a fait Pap Ndiaye ?»

Après un an à la tête du ministère de l'Éducation nationale, le bilan de la politique de pap Ndiaye est maigre, déplore Alexandre Portier, député LR du Rhône. Il souligne l'inaction du ministre face à la menace de l'entrisme islamiste à l'école et la baisse du niveau des élèves.

Sous des dehors modérés, Pap Ndiaye est en effet un intellectuel radical, témoignant dans ses écrits sur les États-Unis de sa sympathie pour le mouvement Black Lives Matter, et dans ses écrits sur la France de son hostilité à l'égard du modèle républicain. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris par la nature de ses engagements en matière de mixité sociale et de laïcité.

(...)

Le plus grave est peut-être la rhétorique idéologique employée par le ministre qui, dénonçant la « ségrégation scolaire », suggère l'existence d'un apartheid délibéré. C'est cette même grille de lecture de la société, celle de la sociologie de la domination, que le ministre applique au dossier de la laïcité. En tant qu'intellectuel, Pap Ndiaye a contribué avec d'autres à propager le concept de «discrimination systémique», un concept aujourd'hui exploité par les islamistes pour dénoncer «l'islamophobie» des institutions républicaines. L'École vit en permanence sous la menace de ce type de tentatives de déstabilisation, comme les événements qui ont conduit à l'assassinat de Samuel Paty en ont fourni une tragique illustration. Dans un tel contexte nécessitant le maintien d'une ligne de fermeté, la nomination de Pap Ndiaye n'était sans doute pas le meilleur choix.

(...)

Plus grave encore, Pap Ndiaye, confronté à l'offensive des «abayas», renoue avec la pratique du «cas par cas» qui prévalait avant le vote de la loi de 2004 sur les signes religieux à l'école. Le ministre Pap Ndiaye chargé de mettre en œuvre une loi que l'intellectuel Pap Ndiaye réprouve, a choisi de se décharger de cette responsabilité sur les chefs d'établissement.

[Lire la suite](#)



EMPRISE MENTALE



Se reconstruire après l'emprise

Dans les colonnes de The Guardian, Daniel Allen Cox raconte ce à quoi il a été confronté après avoir fait son coming-out alors qu'il faisait partie des Témoins de Jéhovah. Il raconte les années qui ont suivi et l'ostracisme à son égard de la part de ses proches et du groupe.

[Lire la suite](#)



ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE



Éducation : pourquoi les cours d'enseignement moral et civique vont changer à la rentrée | Actu

Au collège et au lycée, l'enseignement moral et civique (EMC) va être revu, a annoncé le ministère de l'Éducation nationale. Ce qu'il faut retenir.

« Depuis la classe de cours préparatoire jusqu'à la classe de terminale » les cours d'EMC seront revus autour de trois thèmes : les valeurs de la République (dont « l'explication et l'adhésion au principe de laïcité »), etc.

(...)

Objectif affiché : « l'appropriation des valeurs fondatrices de la devise républicaine (la liberté, l'égalité, la fraternité) ; l'explication et l'adhésion au principe de laïcité comme le moyen de respecter la diversité des croyances, mais aussi de protéger de toute forme de prosélytisme...

[Lire la suite](#)



ENTRISME ISLAMISTE



Jean-Éric Schoettl : « Le Conseil d'État va-t-il ouvrir la porte à l'entrisme islamiste dans le sport ? »

Si le Conseil d'État venait à suivre les recommandations du rapporteur public concernant l'annulation de l'interdiction du hidjab sur les terrains, cette jurisprudence ouvrirait à terme grand la porte du sport à toutes les manifestations d'appartenance idéologique et à toutes les assignations identitaires.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré du quotidien, *Le Figaro*, le 27 juin 2023

"Cette règle de discrétion politique et religieuse sur les terrains de sport est de salubrité publique. Si, en effet, les lieux où se pratique le sport devenaient le siège de manifestations politiques ou d'affichages religieux, c'en serait fini de ses valeurs universalistes et de sa puissance d'inclusion. Le sport doit exprimer l'appartenance à une commune citoyenneté, à une commune humanité, et non devenir prétexte à se compter (et à s'affronter) entre tribus. C'est pourtant le risque que ferait courir au sport français le Conseil d'État s'il suivait les conclusions rendues le 26 juin dernier par son rapporteur public.

(...)

Les conséquences de cette pusillanimité gouvernementale devront être réparées si le Conseil d'État suit les conclusions de son rapporteur public. Pour défendre les valeurs du sport au quotidien, il faut mener, sans faiblesse et sans ambiguïté, la lutte contre l'embrigadement religieux et le repli communautaire. Dans cette lutte, le « en même temps » n'est pas de mise."

[Lire la suite](#)



ISLAM RADICAL



Paris : le préfet de police interdit une conférence animée par des prédicateurs d'un islam rigoriste

Le préfet de police de Paris Laurent Nuñez a pris un arrêté interdisant la tenue d'une conférence ce samedi dans une mosquée du XIXe arrondissement de la capitale. Selon les autorités, elle présentait notamment un risque "de propos incitant à la haine et à la discrimination".

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



Laïcité et temps périscolaire : une communication nécessaire entre les équipes

Dans un communiqué sur des faits religieux qui se sont produits au sein de trois écoles de sa commune, le maire de Nice Christian Estrosi a fait appel à la Première ministre. La laïcité à l'École est un sujet central qui occupe une place grandissante dans les faits déroulés chaque jour dans les écoles et les établissements, sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire. Pour le SE-Unsa, il est devenu indiscutable de devoir agir pour permettre le rappel de la loi, le dialogue entre tous les acteurs et le soutien aux équipes.

[Lire la suite](#)



La laïcité et l'École : état des lieux et moyens d'agir

Cinq ans après son enquête auprès des personnels sur la laïcité à l'École, le Comité national d'action laïque (Cnal), dont le SE-Unsa est membre, a organisé, le jeudi 15 juin à Montpellier, un colloque intitulé « La Laïcité et l'École : état des lieux et moyens d'agir », nourri d'une nouvelle enquête IFOP.

Sommaire

1. Une définition de la laïcité à ancrer et partager,
2. Des actions en faveur de la laïcité à soutenir,
3. Des obstacles à surmonter collectivement,
4. Un investissement à valoriser.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ EN ENTREPRISE



Établir le principe de laïcité au sein de son entreprise : Comment le faire ? - blog DRH

La laïcité est un principe fondamental qui vise à garantir la neutralité religieuse dans les institutions publiques et, dans certains cas, au sein des entreprises privées. Il est essentiel de comprendre comment établir et promouvoir ce principe au sein de son entreprise pour favoriser un environnement de travail inclusif et respectueux de toutes les croyances religieuses.

La laïcité est un principe qui garantit la séparation de l'État et des institutions religieuses. Elle vise à assurer la neutralité religieuse dans les espaces publics et, dans certaines circonstances, au sein des entreprises privées. La laïcité protège le droit à la liberté de religion tout en évitant toute forme de discrimination ou de favoritisme religieux.

[Lire la suite](#)

LAÏCITÉ EN FRANCE



Référent laïcité ou référent neutralité ? Quelle plus-value par rapport au référent déontologue ? Par Louis Mathevet Bidini, Référent Déontologue.

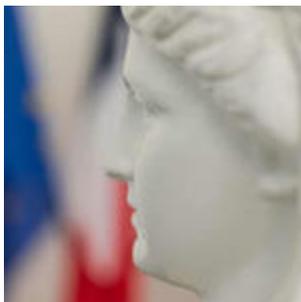
La laïcité est de plus en plus souvent abordée dans les débats publics. Souvent mal interprétée, une solution à cette incompréhension semble avoir été trouvée pour les collectivités locales par la création du référent laïcité. Ce dernier doit permettre aux agents territoriaux d'appréhender pleinement le sens et la portée du principe de laïcité et de son corollaire, l'obligation de neutralité. Cependant, le principe de laïcité est déjà lié à celui de la neutralité, qui fait déjà lui-même intégralement partie des obligations déontologiques des agents publics. Par conséquent, le référent laïcité répond-il aux besoins existants ?

Sommaire

1. Laïcité et principe de laïcité,
2. Référent laïcité et neutralité,
3. Le référent laïcité et le référent déontologue.

[Lire la suite](#)

LAÏCITÉ ET RÉPUBLIQUE



La laïcité et la République sont-elles encore compatibles ?

La France éternelle, silencieuse et laborieuse, assiste incrédule à la désaffection des citoyens pour la chose publique et au recul des pouvoirs publics sur les sujets les plus préoccupants de leur vie quotidienne.

[Lire la suite](#)



La Laïcité ? - Gaboriau-Monthieux | Lgdj.fr

Cette « Laïcité selon GABORIAU » est l'essai qui manquait en matière laïque. Fruit d'une carrière, de réflexions et d'expériences, de rencontres et de lectures, d'influences et de confluences, de réactions et de constructions, le présent essai dépasse très largement les fonctions de l'article érudit. Simone GABORIAU-MONTHIEUX y alterne en outre les tonalités dans ses écrits passant ainsi de l'auteure exposant des faits et des convictions à la témoin engagée. Son ouvrage n'est par ailleurs pas qu'un point de vue, enrichi et construit par des années de réflexion, il est un appel : une proposition faite aux lecteurs de réfléchir à ses côtés et de continuer à envisager et à proposer pour que la Laïcité soit un véritable « humanisme ». On ne refermera pas cet ouvrage dans le même état et avec les mêmes connaissances qu'en l'ayant ouvert.

Par ces lignes, rappelle l'ancienne Présidente du Syndicat de la magistrature, la Laïcité – on l'oublie trop souvent – c'est « avant tout du Droit » ! À cet égard, le retour d'expérience(s) de la magistrate honoraire sur les liens ou plutôt la confrontation du service public de la Justice à la question laïque entre l'invocation des immeubles marqués par l'histoire et la symbolique religieuse mais encore la tenue et le port de symboles religieux à distinguer selon que leurs porteurs sont agents ou non dudit service public, est un témoignage rare et puissant. En outre, l'essai a le mérite – et le courage – de rappeler l'histoire d'une autre « passion française » aux antipodes de l'humanisme promu et recherché par l'auteure : celle de notre islamophobie.

Partant, l'un des grands mérites de cet ouvrage est d'oser réaffirmer la force et l'importance du Droit en matière de questions laïques et ce, au détriment des seules valeurs qui bien trop souvent prennent le dessus (sans être toujours assumées). En explorant cette « passion française » pour la Laïcité, l'auteure entend défendre et assumer comme un nécessaire « humanisme », elle nous livre une Laïcité vivante et éclairée : l'essai éclairant qui manquait.

[Lire la suite](#)



Jean MORANGE

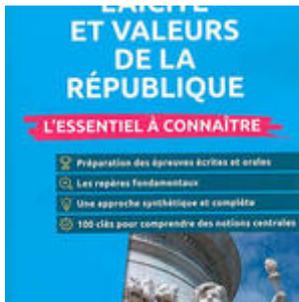
**La laïcité de
la République :
garantie ou menace
pour les libertés ?**

La laïcité de la République : garantie ou menace pour les libertés ? - Morange | Lgdj.fr

La République est indivisible, laïque, démocratique et sociale, affirme l'article 1er de la Constitution de 1958 en reprenant l'article 1er de la Constitution de 1946. Cette affirmation, originalité française, est l'aboutissement d'une longue histoire. La laïcité a été une idéologie. Elle a inspiré, dans un climat très conflictuel, la législation scolaire, la loi de séparation de 1905. Puis une longue période d'apaisement a permis de la constitutionnaliser consensuellement après la Seconde Guerre mondiale. Elle est devenue une notion juridique qui s'est insérée dans un ordre juridique libéral et respectueux des libertés où elle apparaît comme une garantie de neutralité de l'État. Mais, depuis un peu plus de trente ans, la laïcité s'est progressivement retrouvée au centre de débats virulents portant sur l'unité et la cohésion nationales, sur le respect des valeurs de la République et sur la lutte contre les séparatismes. Elle est appelée à l'aide, comme si elle pouvait répondre de façon magique à tous les problèmes sociétaux.

Cette laïcité politique peut se révéler ponctuellement une menace pour les libertés. Elle risque aussi de marginaliser tout apport des religions et d'appauvrir la culture française tout en redevenant une idéologie floue et insuffisante pour répondre aux aspirations sociales. Un retour à l'État impartial est indispensable pour assurer la cohérence d'une société pluraliste et l'adapter à de nouveaux défis.

[Lire la suite](#)



Laïcité et valeurs de la République : l'essentiel à connaître - Mecquenem | Lgdj.fr

Cet ouvrage s'adresse aux candidats aux concours de la fonction publique, aux concours de l'enseignement (CRPE, Capes) et de l'éducation (CPE), ainsi qu'aux étudiants en classes préparatoires, en IEP, en écoles de journalisme et en IPAG.

La question de la transmission des valeurs républicaines et de la laïcité travaille notre actualité. Si l'école, lieu de Formation des futurs citoyens, est le terrain privilégié d'un enseignement moral et civique fondamental, c'est toute la fonction publique et l'ensemble des citoyens qui se trouvent concernés par les principes républicains qui constituent le socle de notre modèle de société.

[Lire la suite](#)



Promouvoir la laïcité (en milieu hostile)

Pendant des décennies, la promotion de la laïcité a été indissociable de la prévention du racisme, du sexisme, et de la lutte contre les LGBTphobies. Pourtant, elle est aujourd'hui bien souvent perçue comme un concept discriminant et xénophobe. Le retournement idéologique est radical et ce sont bien souvent des militants situés très à gauche du spectre politique qui accusent la laïcité de tous les maux.

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ D'EXPRESSION



« Faut-il voiler Charlie ? ». La chronique de Monique Canto-Sperber

« Les caricatures n'affirment et ne démontrent rien. Elles ne sont ni un ensemble de thèses, ni une revendication. Elles recourent souvent à des stéréotypes et, pour faire rire et toucher juste, doivent être sans justice ».

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
Article tiré du quotidien, L'Opinion, le 26 juin 2023

"Au mois de septembre prochain, le Conseil d'orientation de la Maison du dessin de presse, censée ouvrir ses portes en 2026, débattrà des grandes lignes de son exposition permanente avec d'emblée une question à résoudre: faut-il ou non montrer les douze caricatures de Mahomet publiées par Charlie Hebdo ?

(...)

La caricature religieuse est souvent déplaisante et choquante. Nul n'a envie, ni les croyants, ni même les agnostiques, de voir des dessins souvent pornographiques se moquer de l'objet des croyances. Les douze caricatures que Charlie Hebdo a publiées le 8 février 2006, quelques mois après le journal danois Jyllands-Posten, avec de plus un dessin de Cabu en couverture (le fameux « C'est dur d'être aimé par des cons! »), a suscité de vives réactions, qui visaient autant les dessins que la liberté revendiquée par le journal de tout caricaturer, y compris le dieu de l'islam.

L'insulte à la religion est à l'abri de toute poursuite pénale, le délit de blasphème ayant été aboli depuis la Déclaration des droits de l'homme. Les caricatures religieuses sont de plus légalement protégées par la loi sur la presse de 1881 et par la loi de laïcité de 1905 qui reconnaît à chacun le droit de revendiquer son incroyance autant que sa croyance.

(...)

La liberté de blasphémer est non contextuelle, soit elle est, soit elle n'est pas. Pour autant, ce n'est pas parce que le blasphème est permis qu'il est à héroïser. Les dessinateurs de Charlie Hebdo n'ont du reste pas réclamé unanimité des louanges et honneurs publics pour avoir rappelé qu'on peut en France insulter une religion, surtout lorsqu'elle sert de caution au fanatisme. Mais ils ont jugé de leur devoir de rappeler ce droit avec force et senti que s'ils n'allaient pas trop loin (aux yeux du public), ils n'iraient pas assez loin.

Autocensure. À l'inverse, si la liberté d'expression était assortie d'une clause de protection à l'égard des musulmans, elle ne serait pas une liberté pour tous, mais elle ferait de la religion musulmane, qui serait la seule à ne pas admettre l'insulte, la détentrice d'un traitement spécial incitant de plus à l'identification à l'islam de toute personne née dans un pays musulman, y compris les non-croyants.A"

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ RELIGIEUSE



Au Canada, une lettre pastorale pour défendre la liberté religieuse - Vatican News

Dans un Canada de plus en plus sécularisé, la Conférence des évêques catholiques du Canada publie une lettre pastorale sur la liberté de religion et la liberté de conscience dans le pays. Intitulé «Vivre en catholiques sur la place publique», le document, constitué de 21 points, rappelle que la liberté de religion constitue le fondement d'une démocratie.

[Lire la suite](#)



ACN Rapport sur la Liberté Religieuse

Le rapport de la Fondation ACN examine l'état de la liberté religieuse dans 196 pays et est publié en six langues.

Depuis 1999, Aid to the Church in Need (ACN) publie le Rapport sur la liberté religieuse dans le monde – un aperçu mondial de l'état de ce droit humain fondamental pour toutes les traditions religieuses. Publié tous les deux ans, ce rapport rend compte des incidents recueillis au cours de cette période de deux ans, révélant où les individus peuvent librement choisir et exprimer publiquement leur foi sans être discriminés, opprimés ou persécutés.

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. (Déclaration universelle des droits de l'homme, Article 18).

[Lire la suite](#)



La liberté religieuse est-elle en recul ? - Débat du jour

La liberté de culte est «menacée dans près d'un pays sur trois» dans le monde, selon un rapport de l'organisation catholique Aide à l'Église en détresse qui note depuis deux ans une «forte dégradation» à l'intérieur de la plupart de ces États. Comment expliquer cette situation ? Quelles religions sont concernées ? Comment faire face ?

[Lire la suite](#)



La liberté religieuse en 2023 menacée dans «un pays sur trois»

La liberté de culte est «menacée dans près d'un pays sur trois» dans le monde, affirme l'organisation catholique Aide à l'Église en détresse (AED) dans un rapport publié jeudi qui note, depuis deux ans, une «forte dégradation» à l'intérieur de la plupart de ces pays.

[Lire la suite](#)



NEUTRALITÉ À L'ÉCOLE



La Libre pensée boycotte l'appel à projets pour la promotion de la laïcité de la mairie de Montpellier

L'association la Libre pensée dénonce la vision "politique" de la laïcité de la Ville et considère que le projet est une atteinte à la "neutralité de l'école".

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré du quotidien, Midi libre, le 26 juin 2023

"Si on accepte que toutes les municipalités prescrivent des contenus d'enseignement à des élèves, c'est une dérive extrêmement grave qui met en cause la neutralité de l'école" , continue Audrey Marc. L'enseignante dénonce une " vision extrêmement politique de Michaël Delafosse qui voit dans la laïcité une valeur qu'il faudrait inculquer aux élèves et non un principe juridique de l'organisation de l'État"

La laïcité, "un outil de vivre-ensemble".

De son côté, la mairie réfute toute volonté politique. Olga Krompaszky, référente laïcité de la Ville assure : " il n'y a pas de rôle éducatif de la part de la ville, il s'agit seulement d'outils complémentaires mis à disposition des enseignants." Pour elle, il s'agit d'éclairer un principe " bien souvent mal expliqué", la laïcité, qui est pourtant "une liberté fondamentale et un outil de vivre-ensemble". Ces actions consisteront donc à " sensibiliser les citoyens de demain à l'écoute, à l'altérité, aux discriminations...". Un programme qui ne rassure pas la Libre pensée qui craint qu'avec ce projet la laïcité devienne un principe "fourre-tout".

[Lire la suite](#)



NEUTRALITÉ DU SPORT



Compétitions sportives : «N'oublions pas que le hidjab est un instrument de soumission»

Alors que le Conseil d'État doit se prononcer, ce jeudi, sur le port du hidjab dans les compétitions de football, Guylain Chevrier, ancien membre de la mission laïcité du Haut Conseil à l'Intégration, affirme que la neutralité dans le sport doit à tout prix être conservée.

[Lire la suite](#)





Port du voile : le sport rattrapé par la question de la « neutralité »

Le Conseil d'État examine, ce lundi 26 juin, un recours de sportives voilées contre le règlement de la Fédération française de football, qui proscrie les signes religieux. Près de vingt ans après la loi de 2004 sur l'école, le monde sportif est à son tour en première ligne sur ce très délicat sujet de société.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré du quotidien, *La Croix*, le 25 juin 2023

"À la différence de l'école, service public et symbole du creuset républicain, les fédérations sportives sont des organismes privés. Elles sont certes délégataires d'une mission de service public, mais le principe de laïcité ne peut être invoqué, comme en 2004, pour restreindre la liberté d'expression des simples usagers. (...)

En attendant la décision du Conseil d'État, c'est bien la revanche du match de l'école qui se joue aujourd'hui dans les stades et gymnases, où la situation s'est tendue depuis une décennie. En 2012, sous la pression notamment de certains pays arabomusulmans, les instances internationales du football ont décidé d'autoriser le port du voile."

[Lire la suite](#)



Les Hijabeuses marquent un point au Conseil d'État

À l'audience, le rapporteur public a rejoint les arguments de ce collectif qui veut obtenir que la Fédération française de football autorise le port de signes religieux.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré du quotidien, *L'Opinion*, le 27 juin 2023

"Neutralité. Le rapporteur public, Clément Malverti, au débit de mitraillette, fait du droit pendant 45 minutes. C'est son rôle, certes. Du juridisme, étayé, sec, désincarné. Comme on le dit d'un acteur, il colle aux textes. Son premier point ? La neutralité s'impose aux dirigeants et personnels de la FFF qui exerce une délégation de service public, mais non à ses usagers, en l'occurrence les footballeuses. Personne ne conteste cette application du principe de neutralité. La deuxième partie du raisonnement est moins solide. Le voile islamique est-il le signe ostensible d'une appartenance religieuse ? Pour le rapporteur public, « le seul port du hijab ne peut constituer ni un acte de pression, ni de prosélytisme ». D'ailleurs, explique-t-il, le Comité olympique ne s'y est jamais opposé, la FIFA autorise depuis 2014 le port d'un « couvre-chef » et les autres principales fédérations européennes n'ont pas interdit le hijab. La laïcité, singularité française, n'est jamais évoquée. En France d'ailleurs, poursuit-il, seules la FFF et la Fédération française de basket interdisent le voile alors que celles de handball et de rugby l'autorisent. (...)

Troisième argument, la FFF aurait « une vision aseptisée du sport (...), peu en phase avec sa réalité sociologique » quand, sur les terrains, la Croix de Malte figure sur le sigle de l'AJ Auxerre, quand les joueurs exhibent divers tatouages et font « des signes de prière » en entrant sur la pelouse ou après un but marqué. Pourquoi, pour coller à cette « sociologie », ne pas autoriser le voile ? Dernier point, le rapporteur n'est pas convaincu par

l'affirmation que « le hijab porterait atteinte à l'égalité femmes-hommes et à la dignité humaine ». Pas plus qu'il n'adhère à l'idée qu'il pourrait être le symbole d'une soumission aux hommes. Il s'agirait de « l'interprétation du sens des religions ». Aller dans ce sens reviendrait à « refuser à ces jeunes femmes la possibilité de lutter pour leur émancipation et de faire la preuve de leur citoyenneté ».

(...)

Pas un mot sur ce que sont le collectif Les Hijabeuses et l'association Alliance citoyenne alors que rapports de police et spécialistes de l'islam politique pointent régulièrement leur proximité avec les Frères musulmans et le Comité contre l'islamophobie en France (CCIF) aujourd'hui dissous. Une seule allusion au burkini dans les piscines, autre « combat » qu'Alliance citoyenne a d'abord porté à Grenoble (avec le soutien du maire EELV Éric Piolle) avant de tenter de l'exporter dans d'autres grandes villes. Pas plus de questionnement autour du prosélytisme de l'islam radical qui, tout en continuant de tester l'école avec l'offensive récente des abayas, a investi le champ sportif.

(...)

Burkini. Pour autant, Me Thiriez n'occulte pas les ambiguïtés du Comité international olympique et de la FIFA qui sont « beaucoup plus tolérants sur le foulard islamique et vont jusqu'à dire qu'il s'agit non pas d'un signe religieux, mais d'un signe culturel ». Cette audience et la décision du Conseil d'État (mise en délibéré) sont scrutées par le gouvernement et le monde sportif. Le hijab et le burkini sont devenus des objets politiques. A deux reprises, en 2021 et 2022, Les Républicains ont défendu un amendement visant à interdire les signes religieux dans les compétitions sportives."

[Lire la suite](#)



France : le port du hijab autorisé lors des compétitions sportives? - Radio Foot Internationale

Au sommaire de Radio Foot internationale en direct à 16h10 TU (18h10 Paris), rediffusion 21h10 TU (23h10 Paris) : - France, sport et laïcité : les « Hijabeuses » vont-elles être autorisées à porter le voile lors des compétitions, ce qui actuellement ne leur est pas accordé par le règlement de la FFF (tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale). Le rapporteur public s'y est montré favorable hier (26 juin 2023) lors de son audience devant le Conseil d'État ; la plus haute juridiction administrative rendra sa décision mi-juillet 2023. Retour sur un sujet brûlant !

[Écouter la suite](#)

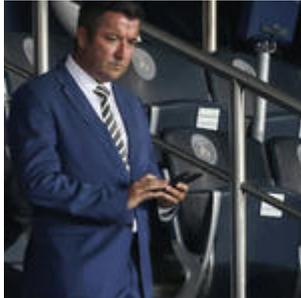




Hijab dans le foot : Marleix appelle Borne à légiférer, la Première ministre se dit "mobilisée" pour la laïcité

Alors que le Conseil d'État doit se prononcer sur le port du hijab dans le football, le président des Républicains a appelé la cheffe du gouvernement à prendre l'exemple du « président Chirac ».

[Voir la vidéo](#)



Polémique sur le hijab sur les terrains de foot : ces élus qui réclament une loi sur la laïcité dans le sport - Le Parisien

Après la polémique sur l'autorisation éventuelle du hijab sur les terrains de football, une partie de la classe politique réclame une loi.

[Lire la suite](#)



Hijab dans le foot: décision jeudi, le gouvernement "mobilisé" pour la laïcité

Le Conseil d'État rendra sa décision jeudi sur le port du hijab dans le football féminin, une perspective qui a déclenché une avalanche de réactions politiques, la droite et l'extrême droite appelant le gouvernement à légiférer pour prohiber les signes religieux dans le sport.

[Lire la suite](#)



« Port du voile sur les stades de France : gare au précédent ! ». La tribune de Noëlle Lenoir

« Au moment où le Conseil d'État pourrait s'inscrire dans les pas de son rapporteur public, il est urgent de rappeler les fondamentaux à la base de notre "vivre ensemble" ».

[Lire la suite](#)



« Le Conseil d'État a clairement un agenda multiculturaliste »

Fatiha Boudjahlat, principale adjointe d'un établissement secondaire et essayiste, se dit révoltée par l'autorisation du port du voile pour les footballeuses.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
Article tiré de l'hebdomadaire, Le Point, le 27 juin 2023

[Sommaire](#)

1. Le Point : Comment réagissez-vous à cette décision du Conseil d'État ?

2. Quelles peuvent être, selon vous, les conséquences de cette décision ?

"Cette décision signe la victoire des mollahs. Des féministes formidables, comme Élisabeth Badinter et Annie Sugier, avaient fait de la lutte contre cet objet sexiste qu'est le voile le combat de leur vie, notamment dans l'optique des Jeux olympiques (JO) de 2024. Ces JO vont permettre aux mollahs d'imposer le voile aux athlètes iraniennes alors qu'elles auraient pu concourir en étant protégées par la loi française..."

3. Et sur le long terme ?

4. Pensez-vous qu'il y a eu des erreurs de la part de l'exécutif sur cette question ?

"Le ministre Pap Ndiaye aurait pu protéger tous les chefs d'établissement en disant clairement que l'abaya n'était pas un vêtement acceptable. Au lieu de cela il a utilisé la même stratégie que le Conseil d'État sur les crèches de Noël en expliquant qu'il n'existe pas d'objet culturel en soi mais une intention dont il faut prouver au cas par cas qu'elle est religieuse. Mais, dans un établissement avec 90 % d'élèves musulmans, c'est impossible à gérer sans déclencher des tensions, c'est donc la loi qui doit nous protéger."

5. Cette décision va-t-elle créer un précédent ? Les fédérations sportives doivent-elles s'aligner sur ces questions de voile et de laïcité ?

[Lire la suite](#)



Hijab dans le foot : le Conseil d'Etat maintient l'interdiction lors des compétitions

Le collectif de femmes musulmanes "Les Hijabeuses" avait déposé un recours contre la Fédération française de football (FFF), qui leur interdit de jouer voilées lors des compétitions.

[Lire la suite](#)



Port du hijab dans le foot : le Conseil d'État dénonce des "attaques" contre l'indépendance de la justice

Le Conseil d'État a examiné, lundi 26 juin, un recours des Hijabeuses contre la Fédération française de football (FFF) qui leur interdit de jouer voilées lors des compétitions. Une audience qui a suscité de vives réactions politiques, y compris du ministre de l'Intérieur, qui demeure opposés au port du hijab dans le football.

Le Conseil d'État a dénoncé ce mercredi 28 juin « les attaques » contre l'indépendance de la justice après l'avalanche de réactions politiques à l'examen par la haute juridiction administrative d'un

recours portant sur le port du hijab dans le football féminin, que le rapporteur public a défendu dans ses conclusions. Dans une rare mise au point, par la voie d'un communiqué, le Conseil d'État « dénonce avec la plus grande fermeté les attaques ayant visé la juridiction administrative et tout particulièrement le rapporteur public ».

[Lire la suite](#)



Football : le Conseil d'État maintient l'interdiction du hijab en compétition

La plus haute juridiction administrative avait été saisie par le collectif "Les Hijabeuses", qui conteste le règlement de la Fédération française de football.

[Lire la suite](#)



Hijab devant le Conseil d'État : quand les juridictions administratives n'ont pas suivi l'avis du rapporteur

La plus haute juridiction administrative du pays devrait rendre sa décision, ce jeudi 29 juin, à propos de l'interdiction du port du voile islamique dans les compétitions de football. En début de semaine, le rapporteur public avait donné un avis favorable à son autorisation. Pas obligatoire, l'avis de ce magistrat particulier est souvent suivi.

[Lire la suite](#)



OBSCURANTISME



En Inde, Darwin effacé des manuels scolaires

Des pans entiers de l'héritage musulman effacés, des concepts scientifiques fondamentaux oubliés, le passé embarrassant des nationalistes hindous édulcoré... Depuis le mois d'avril, celui de la rentrée des classes dans le sous-continent, les Indiens découvrent avec stupéfaction les coups de rabot opérés dans les manuels scolaires du secondaire.

« Avis de *Libres penseurs de France, ADLPF* :

Article tiré de l'hebdomadaire, L'Express, le 24 juin 2023

"La purge ne s'arrête pas à Darwin. Le tableau périodique des éléments, élaboré par le russe Dimitri Mendeleïev, qui permet d'organiser et de comprendre l'univers chimique, a également disparu des manuels de seconde. De même que certains chapitres ou passages traitant de la pollution, du changement climatique, de la gestion durable des ressources naturelles ou des contributions de Michael Faraday à la compréhension de l'électricité et du magnétisme.

"Le projet idéologique de ce gouvernement est dicté par l'hindutva [qui défend l'idée d'une suprématie et d'une nation hindoues], la théorie de l'évolution et le tableau périodique vont à l'encontre de la conception hindoue du cosmos selon laquelle l'univers a été créé à partir de cinq éléments [la Terre, l'eau, le feu, l'air et le ciel]", regrette Gauhar Raza, ancien scientifique en chef du Conseil de la recherche scientifique et industrielle indien, l'équivalent du CNRS."

[Lire la suite](#)



PORT DE L'ABAYA



Abaya en lycées et collèges : le rectorat de Lyon plus ferme ?

Nathalie Beaulieu est la référente laïcité de l'Académie de Lyon. Elle revient sur le port de l'abaya, tenue traditionnelle de la religion musulmane, dans les enceintes des écoles, collèges et lycées.

[Lire la suite](#)



L'abaya, l'arbre qui cache la forêt ?

Jean-Fabien Spitz est spécialiste de philosophie politique. Dans cet entretien qu'il accorde au Café pédagogique, il revient sur les récentes polémiques autour du port de l'abaya par certaines élèves et sur le principe des « signes religieux par destination »

Sommaire

1. Aujourd'hui, il y a tout un débat sur les tenues vestimentaires par destination. Selon vous, c'est contraire même à l'essence de la loi sur la laïcité. Pourquoi ?
2. L'abaya, une volonté de s'affirmer pour certaines adolescentes ?
3. Parler d'abayas, c'est éviter de parler de tout ce qui va mal expliquez-vous. C'est à dire ?
4. Selon vous, on va vers une extrême droitisation du débat public. Pourquoi ?
5. Quelle différence entre assimilation et intégration ?

[Lire la suite](#)





Abaya et autruches : le franc-parler de Caroline Fourest

La mauvaise nouvelle, c'est qu'en face les intégristes ne désarment pas. À Nice, ce sont des gamins qui cherchent à faire des prières à l'école. Ailleurs, des lycéennes manipulées par des influenceuses TikTok qui leur demandent de venir en cours en abaya. Si certaines y cèdent par provocation, ceux qui les manœuvrent savent très bien ce qu'ils font. L'intention est clairement prosélyte et tombe sous le coup de la loi de mars 2004, qui proscriit : « le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse ».

[Lire la suite](#)



PORT DU VOILE



Le port du voile, enjeu de taille pour le régime iranien

Si, en signe de révolte, de plus en plus d'Iraniennes refusent de porter le hijab, elles font face, malgré la dissolution de la police des mœurs, à une myriade de mesures oppressives. Dont celle d'être traquées par des caméras de surveillance dans les lieux publics.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
Article tiré du quotidien, Libération, le 18 juin 2023

"Des jeunes femmes aux cheveux découverts se déhanchent dans une ruelle devant des smartphones et une petite foule enjouée. La scène se déroule à Téhéran le 3 juin, date anniversaire du décès de l'ayatollah Khomeini. La République islamique pourrait pleurer la mort de son fondateur. Il n'en est rien. La jeunesse iranienne préfère célébrer la révolte féministe qui a abouti au rejet du voile islamique par une grande partie de la population.

(...)

En vertu de la loi islamique, les Iraniennes, dès l'âge de 7 ans, sont contraintes, depuis 1983, de porter le hijab en public sous peine d'être arrêtées, flagellées ou emprisonnées. Outre l'Afghanistan, dirigé d'une main de fer par les talibans, l'Iran est le seul pays musulman avec une interprétation aussi stricte de l'islam. Mais à rebours de ce désir d'émancipation, le régime préfère durcir le ton contre celles qui réclament plus de liberté. Car le port du voile obligatoire est l'un des principaux piliers de l'idéologie du régime.

(...)

Ces technologies «intelligentes» envoient un SMS d'avertissement aux femmes en infraction leur rappelant la «nécessité de respecter les normes de la société et de veiller à ne pas répéter cet acte». En cas de récidive, elles s'exposent à une lourde amende. Plusieurs centaines de commerces (restaurants, cafés, centres commerciaux, pharmacies) qui autorisent les clients «incorrectement voilés» ont également été fermés à travers le pays. A Téhéran, les Iraniennes qui ont les cheveux découverts sont désormais empêchées de prendre le

méto ou de se rendre à l'université. Des «mesures draconiennes [qui] imposent de facto une paralysie sociale et économique aux femmes qui refusent de se conformer à ces lois», a dénoncé l'ONU dans un communiqué.

(...)

Selon un sondage crypté réalisé par le Tony Blair Institute for Global Change, 74 % des femmes et 71 % des hommes iraniens - qu'ils soient jeunes ou âgés, vivant dans des zones rurales ou urbaines - s'opposent au port obligatoire du hijab. L'institut de conseil confirme que le vent de colère qui souffle autour de cette question vise directement un changement de régime : près de 85 % des protestataires interrogés ont fait part de leur souhait de vivre dans un Etat laïc -une aspiration impossible en République islamique."

[Lire la suite](#)



PRINCIPE DE LAÏCITÉ



Le Président de l'Union des Musulmans des Alpes-Maritimes rappelle le principe de laïcité dans les écoles

Polémique dans les établissements scolaires après le signalement par Christian Estrosi de plusieurs cas de prières musulmanes dans des établissements des Alpes-Maritimes et notamment à Nice.

[Lire la suite](#)



Laïcité : «Pour de plus en plus de professeurs, l'école, c'est comme chez McDo : "venez comme vous êtes"»

ENTRETIEN - L'Ifop vient de publier une étude qui révèle, entre autres, que les professeurs ont une définition de moins en moins juste du principe de laïcité. Pour François Kraus, directeur du Pôle Politique et Actualités de l'institut, on assiste à une rupture générationnelle sur cette question.

Sommaire

1. «La définition du principe de laïcité ne fait pas l'unanimité», écrivez-vous. «La moitié (51%) des enseignants cite comme définition la plus juste au sein d'une liste le fait que la laïcité se trouve être «la garantie par la République de la liberté de conscience de chacun». Sur la même question, en 2018, c'étaient 56% des enseignants qui reliaient cette définition à la laïcité (soit une baisse de 5 points)», comment expliquer ce recul ?
2. Ce recul va-t-il de pair avec une montée du prosélytisme religieux au nom de la liberté ?
3. Dans une enquête que vous aviez publiée en mars pour Écran de Veille, vous parliez de «laïcité McDo». Les enseignants et les élèves

considèrent-ils que l'école se résume en partie au slogan de la firme américaine «Venez comme vous êtes ?» ?

4. Quelle est la nature des atteintes à la laïcité et des agressions envers les enseignants ?

[Lire la suite](#)



RÉGIME CLÉRICAL



Association humanitaire : les veuves en Iran en proie à la misogynie des mollahs

La Journée internationale des veuves, le 23 juin, est une journée d'action ratifiée par les Nations unies visant à sensibiliser le public aux préoccupations des veuves et à mobiliser le soutien dont elles ont besoin dans les moments difficiles. Le dernier thème retenu par les Nations unies pour cette journée est "Femmes invisibles, problèmes invisibles". Mais les problèmes des veuves en Iran sont bien plus qu'invisibles.

Les lois du régime clérical ne reconnaissent aux femmes que des rôles familiaux, c'est-à-dire ceux de mère et d'épouse. Les femmes ne jouissent pas d'une identité indépendante devant la loi.

Ces lois violent de nombreux droits des femmes au sein de la famille. Avec la mort du mari, cependant, leurs problèmes se multiplient.

(...)

Selon les lois du régime clérical, si un homme meurt, la femme n'hérite que d'un huitième des biens de son mari si elle a un enfant. Si l'homme a trois ou quatre épouses, seul ce huitième est réparti entre elles.

(...)

Les employeurs qui travaillent sans supervision dans le système clérical corrompu profitent de ces femmes dans le besoin et les embauchent à des salaires bien inférieurs à leur salaire minimum officiel. Ces femmes, craignant de perdre leur emploi, endurent les conditions d'esclavage au travail et ne se plaignent pas.

Les politiques misogynes du régime clérical encouragent le mariage précoce des filles pour faire avancer leur plan de croissance démographique.

[Lire la suite](#)



SÉPARATISME CATHOLIQUE



Perpignan : la mairie défend sa crèche devant le conseil d'État

Le bras de fer entre la Ville de Perpignan et la ligue des Droits de l'homme se poursuit devant la justice ce 22 juin 2023. Devant le conseil d'Etat, la Ville demande l'annulation de la décision du tribunal administratif de Montpellier qui interdisait la crèche installée dans le patio de l'hôtel de ville.

Manifestation à caractère culturel ou reconnaissance du culte catholique dans l'enceinte d'une collectivité publique ? "Tradition catalane et culturelle", affirme la mairie de Perpignan qui, depuis dix ans, à l'occasion des fêtes de fin d'année, installe une crèche dans le patio de l'hôtel de ville. Violation du principe de laïcité, estime au contraire la Ligue des Droits de l'Homme qui, dès l'installation de cette crèche, en décembre 2022, avait saisi le juge des référés du tribunal administratif de Montpellier et obtenu gain de cause le 21 décembre, par le biais d'une injonction faite au maire de la commune de la désinstaller immédiatement, sous peine d'une astreinte de 100 euros par jour en cas de non-respect de cette ordonnance. Passant outre, le maire de Perpignan a fait démonter la crèche le 4 janvier. Régulant les pénalités sans les contester.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré du quotidien, L'Indépendant, le 22 juin 2023

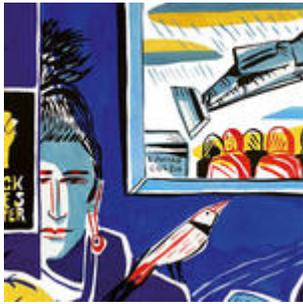
"Pour elle, cette manifestation est la reconnaissance du culte catholique et ne respecte pas la loi de 1905 ayant promulgué la séparation de l'église et de l'Etat. Ce conflit perpignanais n'est pas le premier du genre, les mêmes faits ayant été jugés dans plusieurs communes, notamment à Béziers et Beaucaire. Avec, à chaque fois, des décisions du Conseil d'Etat validant les principes de laïcité dans les lieux publics.

(...)

Le rapporteur public pointe une erreur de procédure Un débat de fond dans lequel n'est toutefois pas entré le rapporteur public. Outre le fait « que le litige a perdu son objet », les faits étant passés, le magistrat parisien a en effet relevé une erreur de procédure, le principe de référé « mesure utile » dont s'est saisi le juge du tribunal administratif de Montpellier pour rendre son ordonnance étant incompatible, selon lui, avec la nature et la portée du conflit. Il a donc proposé aux juges, ainsi que le demandait la mairie de Perpignan, d'annuler l'ordonnance du tribunal administratif de Montpellier. Le conseil d'Etat rendra sa décision définitive dans les prochaines semaines, ce qui n'empêchera pas de se retrouver devant le même débat en fin d'année 2023, si d'aventure la mairie renouvelait l'installation de sa crèche."

[Lire la suite](#)





Le « wokisme », déconstruction d'une obsession française

La querelle déchire les intellectuels et résonne dans la sphère médiatique. Autour du militantisme progressiste et des nouvelles approches en sciences sociales se cristallisent des oppositions idéologiques. Au-delà du clivage droite-gauche, elles révèlent des fractures françaises.

« Avis de Libres penseurs de France, ADLFP :

Article tiré du quotidien, *Le Monde*, le 23 juin 2023

"La virulence contre le wokisme est telle qu'elle ressemble à une panique devant le fantôme du communisme dont on pourrait pasticher le manifeste. Un spectre hante l'Occident : celui du wokisme. De nombreuses puissances semblent converger pour le traquer : Vladimir Poutine et Donald Trump, le patriarche Kirill de Moscou et Viktor Orban, des républicanistes français et des militants bolsonariens. La différence avec le communisme, c'est qu'aucun intellectuel ne se déclare wokiste. La querelle du wokisme est, en effet, une guerre sans adversaire. Une guerre ouverte contre un ennemi non déclaré.

(...)

Comme le rappelle l'étymologie, « woke » dérive de l'expression « awake », que l'on peut traduire par « éveillé », terme issu d'une forme d'anglais vernaculaire parlé par des Noirs aux États-Unis et employé dès la fin de l'esclavage afin de décrire la prégnance du racisme et de la ségrégation dans la société américaine. Revenue sur le devant de la scène lors de l'éclosion du mouvement Black Lives Matter (« les vies noires comptent »), apparu en 2013 pour protester contre le « racisme systémique » envers des citoyens afro-américains, dont certains furent tués par la police, cette invitation à faire attention aux discriminations s'est transformée en alerte, voire en injonction, à mesure que croissait la répression. « Stay woke ! », clame une jeunesse réfractaire aux actes et discours racistes, mais aussi sexistes et écocides. Le woke est ainsi un citoyen conscientisé et vigilant.

Mais, peu à peu, l'expression est devenue un stigmate largement utilisé par la droite. Un retournement s'est opéré, notamment par l'usage d'une rhétorique de l'inversion : l'affirmation selon laquelle « les minorités sont majoritaires » a accrédité l'antienne qui prétend qu'« on ne peut plus rien dire, on ne peut plus rien faire ».

(...)

Sur le plan éditorial, enfin, l'antiwokisme est devenu un genre à part entière à la manière de ces pamphlétaires en colère qui déplorent à chaque rentrée comment l'école a désappris à apprendre et n'enseigne plus les humanités.

(...)

Dans la polémique actuelle, la déconstruction est plus prosaïquement synonyme de destitution (de la France) et d'abolition (de la culture). Après l'âge de la critique, celle des Lumières qui contestent le dogme par l'usage de la raison, après l'ère du soupçon marquée par les œuvres de Nietzsche, Freud et Marx qui mettent au jour la généalogie masquée de nos idées, l'inconscient de nos actions et la détermination économique de nos rapports sociaux, le « déconstructionnisme » constituerait, selon le philosophe Pierre-Henri Tavoillot, le « troisième âge de la déconstruction ». Une façon contemporaine de faire vivre l'esprit critique ? Non, une « critique de l'esprit » et même une « idéologie mortifère » qui invite à « décoloniser les têtes ou à les couper », dit-il.

(...)

Derrière la déconstruction, il y a la French Theory. Derrière la French Theory, il y a la « pensée 68 ». Dans leur essai qui fit grand bruit, *La Pensée 68* (Gallimard, 1988), les philosophes Luc Ferry et Alain Renaut brocardaient « l'antihumanisme » des penseurs phares des années 1960, comme Foucault, Derrida, Lacan, Deleuze, Bourdieu ou Althusser.

(...)

D'autant que les antiwokistes seraient surpris de constater que les auteurs classiques, et notamment humanistes, sur lesquels s'appuie leur riposte au wokisme et à la French Theory étaient souvent des « déconstructeurs ». À l'image de Montaigne, dont le livre *Essais* est à la fois empreint de scepticisme et de relativisme, relève Philippe Forest. Oui, affirme-t-il, « l'humanisme est un déconstructionnisme ». Révélatrice des fractures françaises, la querelle sur le wokisme est ainsi faite que même ceux qui ambitionnent de la dépasser ne peuvent s'empêcher de la relancer."

[Lire la suite](#)



Pour toute information supplémentaire le site de l'ADFP

Scoop.it!

Réalisé avec Scoop.it